

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST,
SCOTSTOWN, LE MARDI 14 JUILLET 2020 À 18 H 30, À LAQUELLE
SONT PRÉSENTS :**

Le conseil de la Ville de Scotstown siège à huis clos en séance ordinaire ce 14 juillet 2020, à 18 h 30, par voie de téléconférence et sur place.

Sont présents à cette séance :

Les conseillers :

Madame Cathy Roy, présente sur les lieux

Madame Noëlle Hayes, présente sur les lieux

Madame Sylvie Dubé, présente sur les lieux

Monsieur Marc-Olivier Désilets, présent sur les lieux

Monsieur Martin Valcourt, présent sur les lieux

Monsieur Gilles Valcourt, présent sur les lieux

Sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire, présent sur les lieux

Et assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale, présente sur les lieux.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'adoption par le gouvernement les mesures prévues par les décrets numéros 177-2020 du 13 mars 2020, 222-2020 du 20 mars 2020, 223-2020 du 24 mars 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 496-2020 du 29 avril 2020, 500-2020 du 1er mai 2020, 505-2020 du 6 mai 2020, 530-2020 du 19 mai 2020, 539-2020 et 540-2020 du 20 mai 2020, 543-2020 du 22 mai 2020 et 566-2020 du 27 mai 2020 et par les arrêtés numéros 2020-003 du 14 mars 2020, 2020-004 du 15 mars 2020, 2020-005 du 17 mars 2020, 2020-007 du 21 mars 2020, 2020-008 du 22 mars 2020, 2020-009 du 23 mars 2020, 2020-010 du 27 mars 2020, 2020-011 du 28 mars 2020, 2020-013 du 1er avril 2020, 2020-014 du 2 avril 2020, 2020-015 du 4 avril 2020, 2020-016 du 7 avril 2020, 2020-017 du 8 avril 2020, 2020-018 du 9 avril 2020, 2020-019 et 2020-020 du 10 avril 2020, 2020-021 du 14 avril 2020, 2020-022 du 15 avril 2020, 2020-023 du 17 avril 2020, 2020-025 du 19 avril 2020, 2020-026 du 20 avril 2020, 2020-027 du 22 avril 2020, 2020-028 du 25 avril 2020, 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-030 du 29 avril 2020, 2020-031 du 3 mai 2020, 2020-032 du 5 mai 2020, 2020-033 du 7 mai 2020, 2020-034 du 9 mai 2020, 2020-035 du 10 mai 2020, 2020-037 du 14 mai 2020, 2020-038 du 15 mai 2020, 2020-039 du 22 mai 2020 et 2020-041 du 30 mai 2020, sauf dans la mesure où elles ont été modifiées par ces décrets ou ces arrêtés, continuent de s'appliquer jusqu'au 10 juin 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-287

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil ainsi que la directrice générale puissent y participer par téléconférence ou sur place.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**
2. **Renoncement de l'avis de convocation**
3. **Adoption de l'ordre du jour;**
4. **Infrastructures aqueduc et égout**
 - 4.1 **Chemin de Ditton – Demande d'aide financière / estimation des coûts**
 - 4.2 **Rue Albert – Demande d'aide financière / estimation des coûts**
 - 4.3 **Règlement d'emprunt**
5. **Entente avec Bell**
6. **Aide financière fédérale pour emploi jeune**
7. **Période de questions**
8. **Levée de la séance**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Iain MacAulay, maire, explique que la tenue de la séance ordinaire du conseil par téléconférence pour certains membres du conseil et physiquement pour les autres membres du conseil à lieu à huis clos est acceptée par décret du gouvernement.

2. Renoncement de l'avis de convocation

2020-07-288

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

ADOPTÉE

3. Adoption de l'ordre du jour

2020-07-289

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis aux membres du conseil est accepté et avec l'ajout des points suivant :

- 6.1 **Projet immobilier**
- 6.2 **Bibliothèque municipale – Réception du Plan des mesures sanitaires pour accès au local utilisé**
- 6.3 **Travaux de creusage de fossé sur le chemin Dell par Excavation Richard Blais – Coûts plus élevés que l'estimation reçue**
- 6.4 **Démission de Monsieur Gaétan Beauchesne à titre de pompier volontaire**
- 6.5 **Rencontre avec Me Stéphane Reynolds, avocat de la firme Cain Lamarre**
- 6.6 **Reprise des séances du conseil publiques**
- 6.7 **Achat et installation de caméra et interphone pour l'entrée principale de l'Hôtel de Ville**

ADOPTÉE

4. Infrastructures aqueduc et égout

4.1 Chemin de Ditton – Demande d’aide financière / estimation des coûts

Ce point est reporté à une séance subséquente.

4.2 Rue Albert – Demande d’aide financière / estimation des coûts

Ce point est reporté à une séance subséquente.

4.3 Règlement d'emprunt

Ce point est reporté à une séance subséquente.

5. Entente avec Bell

ATTENDU QUE Bell Mobilité projette l’installation de système(s) d’antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Ville de Scotstown ;

ATTENDU QUE Bell Mobilité s’est entendu avec la Ville de Scotstown concernant le lot # 4 773 937 pour la construction d’une tour de type autoportante de 76 mètres sur son terrain ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l’emplacement proposé pour l’installation de systèmes d’antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 5^e édition d’Innovation sciences et développement Canada (ISDE) s’applique à l’installation de systèmes d’antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l’ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité;

ATTENDU QU’un vote est fait afin que chaque conseiller puisse exprimer leur accord ou désaccord sur ce projet :

Madame Sylvie Dubé, conseillère : Contre

Monsieur Gilles Valcourt, conseiller : Pour

Monsieur Marc-Olivier Désilets, conseiller : Pour

Madame Noëlle Hayes, conseillère : Contre – En raison des problèmes de santé qu’une antenne cellulaire peut causer.

Monsieur Martin Valcourt, conseiller : Pour

Madame Cathy Roy, conseillère : Pour

2020-07-290

SUR LA PROPOSITION majoritaire des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown est favorable au projet d’implantation d’un système d’antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté sur le lot 4 773 937.

QUE le bail pour ce projet avec les règles suivantes soit accepté :

- Installation d’une tour de communications de type autoportante de 76 mètres.
- Espace au sol requis est de 20m x 20m;
- Loyer annuel : 8 000\$;
- Augmentation annuelle de 2%;
- Durée du bail : 35 ans;
- Prolongement de la ligne électrique jusqu’à la tour;
- Possibilité pour la ville d’utiliser la ligne électrique.

QUE le Monsieur Iain MacAulau, maire et Madame Monique Polard, directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs à ce projet pour et au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉ

6. Aide financière fédérale pour emploi jeune

Attendu que la Ville de Scotstown avait procédé à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Emploi Été Canada visant l'embauche de 2 étudiants pour les mois d'été;

Attendu qu'après reçu une réponse négative, la Ville de Scotstown vient de recevoir une réponse positive pour l'embauche d'une (1) personne pour 280 heures approximative;

Attendu que l'aide financière reçue est de 50 % du salaire minimum et que la Ville de Scotstown s'engage à défrayer 50 % du salaire minimum;

2020-07-291

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte ce projet pour l'embauche d'une personne pour une période approximative de 280 heures qui un travail de préposé à l'entretien des lieux municipaux et de la piste cyclable du Marécage des Scots.

Une offre d'emploi sera diffusée pour cet emploi.

ADOPTÉE

6.1 Projet immobilier

Madame Noëlle Hayes, conseillère, demande plus d'informations sur le désistement de la ville pour le Projet immobilier qui a été discuté lors d'une rencontre avec des prometteurs.

Après discussion entre les membres du conseil, le dossier est clos et la ville avisera les prometteurs du projet selon la décision prise lors de la séance du 7 juillet dernier.

Informations pour la tenue des ateliers du conseil municipal sans l'obligation de porter un masque selon les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement

2020-07-292

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Des informations doivent être prises auprès des instances gouvernementales s'il y a une obligation visant le port du masque lors des ateliers du conseil municipal si la distanciation de 2 mètres est respectée par les personnes présentes.

ADOPTÉE

6.2 Bibliothèque municipale – Réception du Plan des mesures sanitaires pour accès au local utilisé

Attendu que les responsables de la bibliothèque municipale de Scotstown ont acheminé leur Plan des mesures sanitaires pour l'accès au local et permettre l'accès aux citoyens;

Attendu que le plan a été remis à chacun des membres du conseil;

2020-07-293

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le Plan des mesures sanitaires proposé par Madame Lynne Provençale, responsable de la bibliothèque de Scotstown et permettant l'accès aux citoyens selon les règles stipulées dans ledit plan.

Que les clés électroniques pour de la porte d'entrée principale de l'Hôtel de Ville soient remises aux personnes identifiées dans la demande de Madame Provençale selon les normes exigées et un dépôt.

ADOPTÉE

6.3 Travaux de creusage de fossé sur le chemin Dell par Excavation Richard Blais – Coûts plus élevés que l'estimation reçue

MONSIEUR MARTIN VALCOURT, CONSEILLER, DÉCLARE SON INTÉRÊT, CAR IL EST UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL DE L'ENTREPRISE POUR LA RÉOLUTION SUIVANTE ET SE RETIRE DE LA DISCUSSION ET DE LA DÉCISION.

Attendu que la Ville de Scotstown avait procédé à des demandes d'estimations auprès d'entreprises pour des travaux de creusage de fossés sur une longueur de 2 km et le transport des matériaux granulaires au terrain municipal situé à l'arrière du terrain de balle;

Attendu la réception de deux (2) estimations, le conseil municipal avait accepté par résolution l'estimation la plus basse de Excavation Richard Blais au montant de 8 100 \$ plus les taxes en date du 25 mai 2020;

Attendu que le 7 juillet 2020, la ville a reçu un appel téléphonique de l'entreprise ainsi qu'un courriel avec la facture à la suite de la fin des travaux et indiquant qu'en raison du nombre élevé de branches, arbres et roches qui a passé inaperçu au moment de l'estimation, l'entrepreneur a effectué les travaux avec plus de machineries occasionnant une facture plus élevée, soit 9 760 \$ plus les taxes représentant un montant supérieur de 1 660 \$ plus les taxes en comparaison de l'estimation initiale ;

Attendu que des informations ont été prises au niveau légal ce qu'une municipalité doit respecter et qu'un entrepreneur ne peut changer le prix soumis par une estimation sans avoir préalablement avisé la municipalité;

Attendu qu'à la suite des informations obtenues de l'avocat de la municipalité, la Ville de Scotstown est en plein droit de refuser de payer l'excédent de l'estimation des travaux datée du 25 mai 2020, puisqu'elle n'a pas été avisée d'un changement pouvant affecter le montant total des travaux;

Les membres du conseil vote sur la proposition de payé le montant de l'estimation initial, soit 8 100 \$ plus les taxes ou toute autre option :

Madame Cathy Roy, conseillère : Payé la moitié de l'excédent, soit 830 \$ plus les taxes

Madame Noëlle Hayes, conseillère : Payé la moitié de l'excédent, soit 830 \$ plus les taxes

Monsieur Marc-Olivier Désilets, conseiller : Payé la moitié de l'excédent, soit 830 \$ plus les taxes

Monsieur Gilles Valcourt, conseiller : Payé la moitié de l'excédent, soit 830 \$ plus les taxes

Madame Sylvie Dubé, conseillère : Le prix de l'estimation initiale, soit 8 100 \$ plus les taxes

2020-07-294

SUR LA PROPOSITION majoritaire des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal paie le coût des travaux selon les montants suivants :
. 8 100 \$ plus les taxes – Montant de l'estimation initiale;

Plus le montant de 830 \$ plus les taxes représentant la moitié de l'excédent de l'estimé initial;

Un montant total 8 930 \$ plus les taxes.

Que la municipalité informe l'entreprise Excavation Richard Blais que les coûts estimés de tous travaux ne peuvent être modifiés sans avoir avisé préalablement la ville et avoir reçu son acceptation.

ADOPTÉE

6.4 Démission de Monsieur Gaétan Beuchesne à titre de pompier volontaire

MADAME CATHY ROY, CONSEILLÈRE, DÉCLARE SON INTÉRÊT, CAR MONSIEUR BEAUCHESNE EST SON CONJOINT ET SE RETIRE DE LA DISCUSSION ET DE LA DÉCISION.

Attendu la réception d'une lettre de Monsieur Gaétan Beuchesne indiquant sa démission à titre de pompier volontaire au sein du Service incendie de Scotstown;

2020-07-295

SUR LA PROPOSITION majoritaire des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal accepte la démission de Monsieur Gaétan Beuchesne et le remercie pour ses années de service.

ADOPTÉE

6.5 Rencontre avec Me Stéphane Reynolds, avocat de la firme Cain Lamarre

2020-07-296

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'une rencontre ait lieu le 17 août 2020 avec Me Stéphane Reynolds, de la firme Cain Lamarre et avocat de la Ville de Scotstown pour obtenir des informations sur divers sujets pour le déroulement d'un conseil municipal et le rôle des élus et employés.

ADOPTÉE

6.6 Reprise des séances du conseil publiques

Considérant que le gouvernement permet les rassemblements de 50 personnes maximum dans un lieu public avec les mesures sanitaires en vigueur;

2020-07-297

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les prochaines séances mensuelles et/ou extraordinaires du conseil municipal soient de nouveau tenues publiquement en respectant les consignes sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes le port du couvre-visage sera obligatoire dans tous les lieux publics fermés à compter du samedi 18 juillet 2020.

Un avis public sera affiché et diffusé pour informer les citoyens de la tenue des séances publiques dans la salle du conseil ou la grande salle communautaire de l'Hôtel de Ville selon le nombre de citoyens présent.

ADOPTÉE

6.7 Achat et installation de caméra et interphone pour l'entrée principale de l'Hôtel de Ville

2020-07-298

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'une caméra supplémentaire à l'Hôtel de Ville ainsi qu'un interphone auprès de la compagnie Camera Semrala.

Ces équipements seront installés à la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville permettant aux employés administratifs de superviser les personnes qui accèdent

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020

au bâtiment et le respect des mesures sanitaires en vigueur ou s'il s'agit de livraison.

ADOPTÉE

Demande du Ministère des Transports pour travaux de peinture des traverses piétonnières et sur les rues municipales par les employés municipaux

2020-07-299

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande soit transmise au Ministère des Transports pour que les traverses piétonnières situées sur la route 214 dans le milieu urbain de la Ville de Scotstown soient peinturées afin de permettre une sécurité des personnes qui utilisent ces traverses et pour une meilleure visibilité par les véhicules.

Les traverses piétonnières situées sur les rues municipales seront peinturées par les employés municipaux.

ADOPTÉE

7. Période de questions

Aucune question n'est ajoutée.

8. Levée de la séance (résolution)

2020-07-300

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 50.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Iain MacAulay, maire

Monique Polard, directrice générale